

Documents pour la rencontre Entente financement du Contrôle routier - Planification / échéancier / enjeux

From: "Lépinay, Francine" <francine.lepinay@saaq.gouv.qc.ca>
To: "Guérard, Martin" <martin.guerard@finances.gouv.qc.ca>, "Hareb, Samir" <samir.hareb@finances.gouv.qc.ca>, "Gendron, Marie" <marie.gendron@finances.gouv.qc.ca>, "Larivière, Annie" <annie.lariviere@saaq.gouv.qc.ca>, "Frenette, Yves" <yves.frenette@saaq.gouv.qc.ca>
Cc: "Lépinay, Francine" <francine.lepinay@saaq.gouv.qc.ca>
Date: Tue, 26 Oct 2021 13:00:23 +0000
Attachments: Perception des droits sur le permis de conduire et sur l'immatriculation des véhicules routiers .pdf (1.45 MB); Financement de Contrôle routier Québec (CRQ) .pdf (320.73 kB); Note au MFQ_Renouvellement ententes_Octobre 2021-10-26_VF.pdf (194.1 kB)

Bonjour,

Veuillez trouver ci-joint, les documents en vue de la rencontre « Entente financement du Contrôle routier – Planification / échéancier / enjeux » du **26 octobre à 9h30**.

Cordialement,

Lyne Simard pour

Francine Lépinay CPA, CA

Vice-présidente aux finances et au contrôle organisationnel

Société de l'assurance automobile du Québec | 333, boul. Jean-Lesage, E-5-36 | Québec (Québec) G1K 8J6 |

Tél. : 418-528-3621



francine.lepinay@saaq.gouv.qc.ca

RENCONTRE AVEC LE MFQ – 26 OCTOBRE 2021

RENOUVELLEMENT D'ENTENTES

CONTEXTE

- La Société de l'assurance automobile du Québec (la Société) s'est engagée, avec le support du gouvernement lors du discours sur le budget 2013-2014, à résorber d'abord son déficit annuel récurrent de 35 M\$ et par la suite à rembourser son déficit cumulé de 218 M\$ par des gains de productivité, notamment relié aux technologies de l'information, et ce, sans hausser la tarification administrative chargée aux citoyens.
- En 2016, le Plan économique du gouvernement confirmait que la Société investirait des sommes importantes en technologie au cours des prochaines années afin d'améliorer la performance de sa prestation de services.
- En 2017, le conseil d'administration de la Société a approuvé le projet de modernisation CASA ainsi qu'une enveloppe contractuelle globale pour financer sa réalisation. Un contrat a été conclu avec une firme externe. Le projet est découpé en plusieurs phases :
 - o Conception globale
 - o Livraison 1: fondation finances, contrats, ressources humaines (interne)
 - o Livraison 2: services en permis de conduire et immatriculation et contrôle routier (clientèle externe)
 - o Livraison 3 : indemnisation (clientèle externe)
- Afin d'assurer le succès de cette transformation, des effectifs supplémentaires temporaires ont alors été obtenus du Conseil du trésor pour la phase de conception globale de ce projet.
- C'est dans ce contexte que les ententes ci-dessous avaient été négociées en 2017 avec le ministère des Finances (MFQ), et ce, pour une période de 5 ans :
 - o Perception des droits sur le permis de conduire et sur l'immatriculation des véhicules routiers (Annexe 1)
 - o Financement de Contrôle routier Québec (CRQ) (Annexe 2)
 - o Régime d'emprunts
- La phase d'investissement de la Société a débuté en 2017. La première phase de conception globale et la livraison 1 sont complétées avec succès.
- En 2021, le plan de conception détaillé pour la livraison 2 a été élaboré et examiné par la firme E/Y, mandatée pour effectuer des revues indépendantes du projet CASA. Cette planification est venue confirmer la date de l'échéancier pour la livraison 2 au 31 décembre 2022 ainsi que des besoins temporaires additionnels de ressources pour 2021-2022 à 2023-2024, et ce, afin de diminuer les risques liés au projet et d'assurer le succès de cette importante livraison touchant directement les services à la clientèle

- Étant donné que la phase d'investissement est plus longue et que les bénéfices sont reportés, des déficits d'opérations temporaires sont prévus.
- De plus, la pandémie a causé des dépenses additionnelles et une baisse de revenus ce qui a créé également des déficits d'opérations temporaires. La Société prévoit un retour à l'équilibre budgétaire dans 3 ans.
- La Société désire renouveler les trois ententes, venant à échéance entre mars et décembre 2022 et propose que les ententes soient établies sur une durée de 3 ans.
- L'objectif poursuivi par la Société est de ne pas augmenter la tarification administrative aux clients.

PERCEPTION DES DROITS SUR LE PERMIS DE CONDUIRE ET SUR L'IMMATRICULATION DES VÉHICULES ROUTIERS - ÉCHÉANCE 31 MARS 2022

Frais de perception

- La mise en place du projet CASA apportera des gains importants au gouvernement par la perception de droits supplémentaires liés aux mauvais payeurs.
- Après l'Agence du Revenu du Québec, la Société est un des plus grands percepteurs pour le gouvernement. En 2020, la Société a perçu 2,7 milliards de dollars pour le gouvernement.
- Le déficit cumulé de 218 M\$ de la Société provient en grande partie du fait qu'aucun frais n'était chargé au gouvernement avant 2012 pour percevoir les droits sur le permis de conduire et sur l'immatriculation des véhicules.
- Selon l'entente actuelle, la Société retient mensuellement une portion des droits d'immatriculation, à titre de frais de perception pour couvrir une partie des coûts de gestion reliés à l'immatriculation et aux permis de conduire, correspondant à 1 % des droits et de la taxe de vente perçus lors de l'immatriculation des véhicules routiers au cours du mois précédent. Ces frais servent à rembourser une partie du déficit annuel récurrent et non le déficit cumulé passé.
- Le montant retenu ne pouvait excéder 20 200 000 \$ pour l'exercice 2016-2017, avec indexation pour les exercices suivants.
- Dans les dernières années, ce plafond a été atteint avant la fin de l'exercice. Pour 2021-2022, il est probable qu'il soit atteint trois mois avant la fin de l'année se terminant le 31 décembre 2021.

Tableau1 : Frais de perception 2016-2017 à 2021-2022

	2016-17	2017-18	2018-19	2019-20	2020-21	2021-22 Prévision
Droits et taxes perçus (M\$)	2 366,2	2 517,3	2 572,5	2 598,8	2 631,7	2 710,6
Retenue de 1% selon hypothèse de non- plafonnement (M\$)	23,7	25,2	25,7	26,0	26,3	27,1
Plafond de l'entente (M\$)	20,2	20,4	20,5	20,9	21,2	21,5
Dépassement du plafond (M\$)	3,5	4,8	5,2	5,1	5,1	5,6
Taux réel de la retenue pour frais de perception (%)	0,85 %	0,81 %	0,80 %	0,80 %	0,80 %	0,79 %

- En vertu du plafond actuel de l'entente, la Société constate que les taux réels de retenue pour les frais de perception sont inférieurs à 1 % quant aux droits relatifs à l'immatriculation et aux permis de conduire.
- Par ailleurs, la Société perçoit, en vertu d'ententes ou de réglementation, des sommes pour d'autres partenaires. À titre d'exemples comparatifs, la Société perçoit 2 % au gouvernement du Québec pour la perception des contributions des automobilistes au transport en commun et également 2% à ville de Montréal pour la perception de la taxe sur l'immatriculation des véhicules de promenade sur l'île de Montréal.
- Enjeux :
 - Le plafonnement de l'entente fait en sorte que les dépenses de la Société ne sont pas entièrement couvertes, créant un déficit d'opération courant.
 - Le plafond ne tient pas compte des hausses annuelles des volumes de près de 1,5 %.
 - Les frais de perception chargés au MFQ ne couvrent pas le déficit cumulé passé.

Échéancier du remboursement du déficit cumulé

- Selon l'entente actuelle, la Société s'engage à maintenir, à l'échéance de l'entente, le déficit cumulé à 178 M\$ et à l'éliminer d'ici le 31 mars 2028. Au 31 mars 2021, le déficit cumulé se situe à 165 M\$.
- Pour les années 2021-2022 à 2023-2024, conformément au plan détaillé de la livraison 2 du projet CASA, des ressources temporaires additionnelles sont requises afin d'assurer le succès de cette importante livraison.
- Également, pour 2021-2022, des ETC supplémentaires temporaires ont dû être ajoutés pour continuer d'assurer le service à la clientèle en raison de la pandémie de Covid-19. Ils seront résorbés d'ici le 3 mars 2022.
- Dans ce contexte, la Société élabore un plan pour un retour à l'équilibre budgétaire d'ici 3 ans.

FINANCEMENT DE CONTRÔLE ROUTIER QUÉBEC (CRQ) – ÉCHÉANCE 31 MARS 2022

- La Société reçoit une contribution du gouvernement afin de financer le contrôle du transport routier des personnes et des biens. Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2022, l'entente actuelle prévoit une contribution maximale de 80 650 000 \$.
- À la suite des nouvelles exigences de la Loi concernant le transport rémunéré de personnes par automobile, la surveillance des activités de transport rémunéré de personnes sur l'Île de Montréal ne sera plus effectuée par le Bureau du taxi de Montréal. En conséquence, la Société fera dorénavant effectuer cette activité par Contrôle routier Québec, ce qui nécessitera l'embauche et la formation de 28 contrôleurs routiers, l'acquisition de leurs équipements (ex. : voitures, vêtements de travail et autres) ainsi que l'ajout de bureaux administratifs pour cette nouvelle tâche.
- De plus, des investissements importants sont prévus pour le plan de réfection des postes et aires de contrôle routier, notamment pour établir les bureaux administratifs à même les postes de Contrôle routier.
- L'ensemble des besoins additionnels de financement sont en cours d'analyse.

RÉGIME D'EMPRUNTS – ÉCHÉANCE 31 DÉCEMBRE 2022

- Le précédent régime d'emprunts de la Société, terminé le 31 décembre 2017, était de 400 000 000 \$.
- Étant donné son déficit cumulé ainsi que des investissements importants nécessaires pour l'implantation du projet de transformation avant que les bénéfices escomptés ne puissent se matérialiser, la Société avait donc des besoins supplémentaires d'emprunts à compter de 2018.
- Par conséquent, le 20 décembre 2017, le gouvernement du Québec a publié un décret autorisant la Société à instituer un nouveau régime d'emprunts valide jusqu'au 31 décembre 2022. Ce décret permet à la Société d'emprunter à court terme ou par marge de crédit auprès d'institutions financières, de la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ) ou du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, ou à long terme, pour un montant n'excédant pas 703 940 000 \$.
- Le total des emprunts à court terme et par marge de crédit contractés en vertu de ce régime d'emprunts et non encore remboursés ne peut excéder, à aucun moment, un montant total de 360 000 000 \$.
- D'une part, la Société désire négocier ce régime puisque des besoins de financement supplémentaires sont requis avant la fin de l'échéance de l'entente actuelle vu son contexte de transformation numérique et les impacts de la pandémie de Covid-19.
- D'autre part, la Société évalue l'opportunité de transférer ses emprunts à court terme, actuellement auprès de la Caisse de dépôt et placement du Québec, vers le Fonds de financement du gouvernement. Elle évalue également la hauteur du régime d'emprunts requis pour répondre à ses besoins financiers des 3 prochaines années.

MANDAT

- Mise sur place d'une équipe SAAQ-MFQ pour produire l'analyse des besoins d'ici le 30 novembre 2021.
- Retour en comité au début décembre.